



Les experts sont formels : « Pour un rendu de qualité, il faut quinze à vingt minutes sans bruit de fond, pas juste une seconde d'enregistrement. »

Non, un simple « allô » ne peut pas permettre de cloner votre voix

La police soupçonne des escrocs d'utiliser ces appels silencieux pour de futures arnaques. Impossible, disent les spécialistes.

Louis Valleau

VOTRE TÉLÉPHONE sonne, le numéro est inconnu. Lorsque vous répondez, pas un bruit : personne au bout du fil. Un article de l'entreprise de cybersécurité Bitdefender, relayé par « Le Parisien » - « Aujourd'hui en France », affirmait que ce genre de coup de fil viserait à vous faire répéter « allô » pour cloner votre voix. « Derrière ces appels silencieux peuvent se cacher des escrocs utilisant l'intelligence artificielle pour enregistrer et exploiter votre voix », a écrit la police nationale ce samedi, en partageant une vidéo sur le sujet.

Sauf que, selon plusieurs spécialistes interrogés par nos soins, c'est faux. Contactée lundi matin pour obtenir plus d'informations, la police nationale a depuis retiré la vidéo de ses réseaux sociaux. « Nous avons voulu alerter la population, mais nous nous sommes rendu compte que ce n'était pas si simple », se défend-elle. Alors, qu'en est-il vraiment ?

« Aucun cas de clonage avéré » recensé par l'État

L'ingénieur et vulgarisateur en intelligence artificielle (IA) Anis Ayari est formel : « On ne peut pas cloner une voix avec un simple allô. » Contacté, Bitdefender se défend d'avoir affirmé « qu'une voix puisse être clonée à partir d'un seul mot ». « Nous voulions souligner que les appels frauduleux peuvent servir à vérifier qu'un numéro de

téléphone est actif et, dans certains cas, à capturer de courts échantillons vocaux susceptibles de contribuer à des tentatives plus larges d'ingénierie sociale ou de fraude assistée par l'IA », déclare l'entreprise.

Le chasseur d'escrocs et spécialiste des arnaques en ligne Centho a lui-même réalisé le test. « Même en m'enregistrant avec un très bon micro, sans parasite sonore, pendant vingt à trente secondes, le ton n'était pas reconnaissable, le timbre non plus », raconte-t-il. Lors d'un appel, la voix est compressée et donc de faible qualité. « Pour avoir un rendu de qualité, il faut au minimum quinze à vingt minutes sans aucun bruit de fond, pas juste une seconde d'enregistrement... »

Pour le prouver, Centho décide d'utiliser un logiciel de changement de voix en plein milieu de l'échange téléphonique. Il prend une voix créée à partir de quarante-cinq minutes d'enregistrements téléphoniques. Là où sa voix était nette et compréhensible, elle devient plus étouffée et moins intelligible. « On retrouve une voix téléphonique dont la qualité est très mauvaise », ajoute-t-il. Autrement dit : rien de crédible.

La plate-forme Cybermalveillance.gouv.fr affirme également n'avoir recensé « aucun cas de clonage de voix avéré » à partir des appels silencieux. « Nous avons 1 % de remontées de personnes ayant reçu un appel silencieux depuis dix

jours. Il n'y en avait aucun avant le buzz médiatique », appuie Jérôme Notin, son directeur général. « Il n'y a rien d'inquiétant, on ne voit pas de scénario d'arnaque plausible avec ces appels », poursuit-il.

Attention aux notes vocales

En réalité, ces appels sont le fruit d'une logique commerciale, comme l'explique Victor Baissait, auteur de « Déjouer les arnaques en ligne ». Concrètement, les centres faisant du démarchage téléphonique appellent plus de numéros qu'ils n'ont d'opérateurs disponibles, certaines personnes ne décrochant pas. Sauf qu'une fois tous les opérateurs occupés, il n'y a plus personne pour s'occuper des autres appels : ils sont donc silencieux. « C'est une raison logique », commente le spécialiste du numérique.

Cloner une voix, mission impossible donc ? Pas tout à fait. « Pour une voix en temps réel, il faut plusieurs minutes d'audio de bonne qualité », indique Anis Ayari. Selon lui, des messages vocaux envoyés par WhatsApp ou des vidéos sur les réseaux sociaux peuvent être plus dangereux. Une fois la voix clonée, il faudrait aussi obtenir des informations sur la victime pour joindre la bonne personne et l'arnaquer : il s'agit là d'une attaque ciblée qui pourrait davantage toucher les personnalités. Et donc pas de simples particuliers.

Intégrale Prépa au bord du crash

En difficulté financière, l'école ne paie plus ses enseignants.

Frédéric Gouaillard

SALE TEMPS pour l'enseignement supérieur privé à but lucratif. Après l'école Digital College, qui vient d'annoncer sa liquidation judiciaire, un autre établissement parisien va-t-il baisser le rideau ? À quelques semaines de la fin de l'année universitaire, Intégrale Prépa, en proie à de sérieuses difficultés financières, joue une partie de son avenir, ce mardi, devant le tribunal de commerce de Paris.

Depuis deux mois au moins, les enseignants de cette prépa HEC privée hors contrat, créée en 1985, ne sont plus payés. « Je n'ai pas touché mon salaire de mars ni celui d'avril, confie un professeur en poste depuis plusieurs années. Cela ne m'était jamais arrivé. »

La direction d'Intégrale, qui se targue de figurer parmi « les meilleures prépas de France », est désormais accompagnée par le consultant David Ouaknine. Dans une communication interne datant du 30 avril, que nous avons pu consulter, la direction a tenté de répondre à « l'agacement, l'inquiétude et la défiance » des employés.

Un passif de 2,3 millions d'euros en 2024

« Nous savons que la situation est devenue extrêmement difficile pour beaucoup d'entre vous. Vous attendez tous le règlement de vos salaires depuis plusieurs mois, souligne le conseiller du propriétaire de l'école, Jacques Raccach. La semaine dernière (celle du 20 avril), la décision a été prise de placer l'école dans un cadre judiciaire, destiné à protéger les salariés, les élèves et l'ensemble des parties prenantes, et à permettre un traitement ordonné de la situation sous le contrôle du tribunal. »

Ce que ne précise pas David Ouaknine, c'est la situation financière particulièrement dégradée de l'entreprise. Le bilan 2024 faisait apparaître un passif total de plus de 2,3 millions d'euros (M€), dont près de 2 M€ exigibles à moins d'un an. Au premier rang desquels, 1 M€ de dettes fournisseurs. Or, comme nous l'évoquions récemment, l'école a été condamnée à verser plus de 450 000 € à Christophe Cadet, son ancien directeur des études, licencié en 2019. Autant de dettes accumulées, qui viennent s'ajouter aux salaires non versés.

Décision du tribunal ce mardi

D'où le recours au tribunal de commerce, qui doit se prononcer ce mardi sur la suite. Les juges décideront-ils de placer Intégrale en redressement judiciaire, après avoir constaté la cessation de paiements ? Ou l'école va-t-elle basculer en liquidation judiciaire ? Les dirigeants, qui n'ont pas répondu à nos questions, semblent ambitionner le maintien de l'activité. « L'objectif de cette démarche, c'est de préparer une solution durable dans un cadre sécurisé », insiste David Ouaknine dans son message.

Depuis plusieurs mois, la rumeur circule de l'arrivée d'un nouvel investisseur. Sans réalité concrète à ce jour, même si la direction garde la porte ouverte. « Les travaux sur la continuité d'exploitation se poursuivent en parallèle, y compris avec les parties susceptibles d'intervenir pour la suite, souligne le conseiller présidentiel. Il est encore trop tôt pour communiquer de manière détaillée sur ce point, mais il existe bien un travail actif pour permettre une issue sérieuse. »



L'établissement, créé en 1985, pourrait être placé en redressement ou basculer en liquidation judiciaire.



Il n'y a rien d'inquiétant, on ne voit pas de scénario d'arnaque plausible avec ces appels

Jérôme Notin, directeur général de Cybermalveillance.gouv.fr